



Jeudi le 12 mai 2005, grosses vidanges

Des nouvelles de votre **FESTIVAL DE L'ÉPI**



**Voici les trois gagnants
de la descente des glaces 2005 :**



Louise Poulin a remporté la somme de 300 \$ pour la mise pile.
Keven Marcoux ainsi que Claude Hawey ont encaissé la somme
de 100 \$ chacun pour la mise précédente et la mise suivante.

Le sapin est parti le lundi 4 avril à 9h41.

Merci à tous pour votre fidèle participation!

Le ramassage des gros rebuts tels que branches d'arbres (bien attachées), matelas, électroménagers, etc... à l'exception : des déchets de construction et des matières dangereuses (bonbonnes de propane).

Nous demandons la collaboration de tous les propriétaires afin d'effectuer le balayage en avant de leurs résidences. Tout ceci afin de minimiser les coûts d'entretien et de garder un environnement propre.

MESSAGE DE VOTRE SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE

Veillez prendre note qu'aucun permis de feux ne sera émis d'ici le 1^{er} juin.

Nous comptons sur votre entière collaboration afin de respecter ce règlement.

DATES À RETENIR!

MAI						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

■ Les bureaux municipaux sont fermés

🔪 Assemblée du Conseil municipal

🗑️ Cueillette des ordures ménagères

♻️ Cueillette sélective recyclage

📖 Ouverture de la bibliothèque 19 h à 20 h 30

À LIRE CE MOIS-CI

- Jeudi le 12 mai 2005, grosses vidanges
- Des nouvelles de votre Festival de l'épi
- Message de votre service de sécurité d'incendie
- Ce n'est qu'un aurovoir
- Vente de garage à Scott, les 4 et 5 juin 2005
- Votre conseil... en bref
- Un mot de la Fabrique...
- Cercle des Fermières de Scott 1925-2005
- Avis public
- Des nouvelles de l'école l'Accueil

CE N'EST QU'UN AUREVOIR

Chers concitoyens et chères concitoyennes,

C'est avec un grand regret que je dois vous annoncer que je quitterai mon poste de conseiller municipal le 1^{er} juillet prochain. En effet, après une mûre réflexion, j'ai accepté un nouvel emploi dans la région de Sherbrooke et cela nous amènera, moi et ma famille, à déménager durant l'été. Bien que ce soit une excellente opportunité de carrière pour moi et toute la famille, nous avons dû prendre une décision difficile en raison notamment de notre implication dans notre milieu, nos amis, notre famille et plusieurs clients.



Bien que je sois déjà dans mon nouveau poste depuis le 1^{er} avril dernier, j'ai décidé de demeurer à mon poste de conseiller municipal jusqu'à notre déménagement officielle afin de terminer les projets auxquels j'ai participé et qui ne sont pas encore terminés.

Je dois vous remercier pour la confiance et le support que vous m'avez apporté lors de mon élection à titre de conseiller municipal en novembre 2002 et pour tout votre appui durant les 3 dernières années. Occuper un rôle aussi important dans une municipalité n'est pas toujours une tâche facile mais je peux vous assurer que j'ai toujours occupé ce rôle avec une très grande passion et une grande conviction envers le développement de notre municipalité. Je dois également remercier les membres du conseil avec lesquels j'ai parfois eu des divergences d'opinions mais avec lesquels j'ai toujours senti un grand respect face à mes points de vue et mes opinions. Un merci à Monsieur le Maire Edgar Demers pour son écoute et son ouverture d'esprit face à mes préoccupations envers nos jeunes familles et mes projets de longs termes concernant le développement. Un merci tout spécial à nos employés municipaux qui ont toujours été disponibles et gentils à mon égard, notamment à Madame Nicole Thibodeau à laquelle j'ai souvent eu recours pour comprendre le fonctionnement administratif en lui posant plusieurs questions auxquelles elle s'est toujours efforcée de me répondre rapidement et avec une grande disponibilité.

En terminant, j'aimerais encore une fois vous remercier chers citoyens et chères citoyennes de Scott. Dès notre arrivé à Scott en 1997, vous nous avez accueilli et vous m'avez permis durant toutes ces années d'avoir véritablement le goût de m'impliquer dans la municipalité afin de faire avancer les choses. J'espère que mon passage aura permis l'avancement de notre municipalité et mon plus grand souhait est que mon implication ait donné le goût à d'autres personnes de s'impliquer activement dans le prochain conseil municipal dont les élections auront lieu cet automne. Quant à moi, je retire beaucoup de belles et de bonnes choses de cette expérience dont je pourrai éventuellement mettre à profit dans une autre municipalité.

Merci à tous et au plaisir de vous revoir.

Bruno Therrien,
Conseiller Municipal (siège n°3)

VENTE DE GARAGE LES 4 ET 5 JUIN 2005

Pour la troisième année consécutive, soit la première fin de semaine de juin. Votre conseil municipal de Scott vous invite à faire votre vente de garage les 4 et 5 juin. Vous voulez vendre des biens qui ne vous servent plus et peuvent servir à d'autres. Vous faites votre vente DE GARAGE chez-vous. Aucune publicité à payer, aucun coût à déboursier. La direction de la Municipalité annoncera la vente DE GARAGE dans les journaux régionaux. Pour les gens : soit de Scott ou de l'extérieur de Scott qui désirent avoir une visibilité sur la route Kennedy dans le village de Scott, vous pouvez réserver un espace pour exposer vos biens à vendre sur les terrains mis à votre disposition par la Municipalité. Les terrains disponibles seront le stationnement de l'ancien Bureau Municipal et le stationnement commun du Bureau Municipal et de la Caisse Populaire.

Contribution de 15,00 \$ par jour

N'envoyez pas d'argent : Faites votre chèque à l'ordre de la :
Municipalité de Scott

Att : Monsieur Jean-Marc Deblois
Conseiller municipal
1070, route Kennedy, Scott G0S 3G0

Pour informations : Jean-Marc Deblois, (418) 387-6318

VOTRE CONSEIL... EN BREF

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCOTT

Séance régulière du 04 avril 2005

- 1- Présentation et acceptation du rapport financier 2004 par la Firme comptable Lachance, Parent, s.e.n.c.
Revenus : 16 118,42 \$
Dépenses : 1 608,362 \$
Surplus en 2004 : 3 480 \$
- 2- Nomination des vérificateurs de la Firme Lachance, Parent, s.e.n.c. pour l'exercice financier 2005.
- 3- Acceptation du rapport financier de l'Office Municipal d'Habitation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.
- 4- Renouvellement du mandat de Monsieur Laurent Nadeau au sein du Conseil d'administration de l'O.M.H.
- 5- Avis de motion est donné qu'un règlement portant le numéro 168 et ayant pour objet un règlement d'emprunt n'excédant pas 1 700 000 \$ et une dépense de 1 700 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain et de certains droits réels accessoires ainsi que l'exécution de travaux d'infrastructure afin de permettre la réalisation d'un développement immobilier.
- 6- La Municipalité de Scott donne l'autorisation de passage pour la randonnée cycliste de Sainte-Claire qui aura lieu dimanche le 10 juillet.
- 7- La Municipalité accorde un montant de 1 000,00 \$ pour l'année 2005 et un montant de 4 000,00 \$ pour l'année 2006 pour le terrain de l'École primaire L'Accueil.
- 8- La Municipalité s'engage à effectuer les activités de nettoyage et d'entretien normal de la Véloroute pendant la période d'ouverture. Ex : la vidange des poubelles, la tonte de la pelouse, le nettoyage et l'entreposage du mobilier et la pose au printemps. De plus, l'entretien des aménagements des fleurs, arbres et arbustes pendant la période d'ouverture de la Véloroute.
- 9- Il a été résolu à la majorité des conseillers présents de faire l'achat d'un moteur hors-bord 25 H.P. servant au Service de Sécurité Incendie.

- 11- Acceptation de la dérogation du 184, rue des Peupliers concernant la superficie et le frontage sur trois terrains.
- 11- Acceptation d'autoriser la construction d'une résidence au 184, rue des Peupliers.
- 12- Acceptation de la dérogation du 96, rue Brochu concernant l'implantation de la remise qui a été construite en 1989.
- 13- Acceptation de la dérogation du 106, rue Drouin concernant l'implantation de la résidence construite en 1990.
- 14- La Municipalité accorde au propriétaire du 800, route Kennedy, jusqu'au 1^{er} septembre afin de terminer ses travaux conditionnel à ce que les plans soient déposés avant la séance du conseil. Une fois le délai expiré, la construction devra être terminée à 100 % sinon la Municipalité prendra les démarches nécessaires afin de faire démolir le garage.
- 15- Nomination de Messieurs Jean-Marc Deblois et Claude Poulin comme responsables pour la vente de meubles inutilisés au 700, route Kennedy. La visite aura lieu le 4 juin 2005 de 10h à 15 h.
- 16- Autorisation accordée à Monsieur Jason Quirion afin d'utiliser la fréquence C.A.U.C.A. sans frais pour la Municipalité.

Ajournement du 06 avril 2005

- 1- Dépôt du règlement d'emprunt numéro 168 n'excédant pas 1 700 000 \$ et une dépense de 1 700 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain et de certains droits réels accessoires ainsi que l'exécution de travaux d'infrastructure afin de permettre la réalisation d'un développement immobilier.
- 2- Demande à la Commission de protection de territoire agricole du Québec d'autoriser l'utilisation de la partie du lot numéro 2 721 561, identifiée sur les plans et descriptions techniques préparés par Monsieur Michel Bolduc, arpenteur, à une fin autre que l'agriculture, soit comme assiette d'une conduite d'égoût pluvial ainsi que pour l'exécution des travaux nécessaires à cette fin.

UN MOT DE DE LA FABRIQUE...

Déjeuner-Brunch de la Fête des Pères

Pour une 3^{ème} année consécutive, le déjeuner-brunch de la Fête des Pères nous revient. Venez fêter votre papa avec votre famille le dimanche 19 juin 2005 de 9h à 13h à la salle Multifonctionnelle de l'École l'Accueil de Scott. Les billets sont disponibles en pré-vente seulement au coût de 10\$ pour les adultes, 6\$ pour les enfants de 6 à 10 ans et gratuit pour les enfants de 5 ans et moins. Il y aura 2 services, le premier à 9h30 et le 2^{ème} à 11h. Les profits de cette activité seront remis à la Fabrique de St-Maxime de Scott.

Pour plus d'information ou pour réserver vos billets, veuillez contacter un des membres de ce comité, soit : Gaétan Leblond : 387-3164, Pierre Fortin : 387-7446, Anne-Marie Grégoire : 387-6223, Martine Bélanger : 387-8437, Carole Roy : 387-4899 ou Paul Delisle : 386-2955

Réservez tôt, les billets s'envoleront très rapidement.

Vente de garage

En prévision de la prochaine vente de garage prévue pour le printemps au profit de la Fabrique St-Maxime de Scott, le Conseil de Fabrique est à la recherche de toutes choses encore bonnes dont vous pourriez disposer parce que vous n'en faites plus usage. Peut-être que, pour d'autres personnes, ces mêmes articles, appareils ou meubles, etc. seraient bien utiles et feraient l'affaire. Si vous possédez de telles choses à disposer, veuillez communiquer avec l'un ou l'autre des marguillier(ère)s ou avec le presbytère et nous irons même chercher ce matériel si nécessaire. Merci de votre attention !

Pour plus d'informations, contactez Anne-Marie Grégoire au 387-6223 ou Rose Rhéaume au 387-7713.



CERCLE DES FERMIERES DE SCOTT 1925-2005

Historique : Fondation du cercle

Reconnaissant qu'après avoir étudié dans une première assemblée les constitutions et mode d'activité des Cercles de Fermières du Québec. Considérant le but pratique que poursuit l'œuvre et le bien que pourrait faire un groupement de ce genre au sein de la paroisse; les Dames de ce temps demandent à l'honorable Ministre de l'Agriculture, et ce par l'intermédiaire du Directeur général des C.F.Q. d'être reconnues officiellement sous le nom de Cercle de Fermières de St-Maxime de Scott.

Se réunissant dans une deuxième assemblée, le 31 mai 1925, elles forment le premier Conseil d'administration local. Les réunions mensuelles s'organisent au début dans les maisons et plus tard à la Salle Taschereau-Fortier et à la Salle St-Maxime. Le Cercle demeure un groupement dont le bénévolat est une primeur; les dames fermières savent se récréer, s'instruire, découvrir

leurs talents et ainsi créer de belles choses, elles aident aux autres organismes, présentent des résolutions au Gouvernement lesquelles sont une force pour faire reconnaître les droits de la femme et de la famille et aussi la sauvegarde de l'environnement.

Constatant l'importance grandissante de notre Cercle voilà qu'en cette année 2005, quatre-vingts ans après sa fondation, nous sommes encore 47 dames membres qui poursuivons les mêmes buts et objectifs. Nous demeurons une association vouée aux intérêts de la famille et surtout à la transmission du patrimoine artisanal à nos jeunes. Afin de mettre en valeur la continuité d'agir de notre Cercle, voilà que les membres du Conseil d'administration local ont résolu d'organiser des activités afin de souligner le 80^{ème} anniversaire de fondation et ainsi rendre hommage aux dames pionnières. À cette occasion, un Souper avec invitées d'honneur aura lieu à la Salle Saint-Maxime, le

11 mai 2005. Une exposition artisanale pour tous et toutes se tiendra à la Salle Saint-Maxime les 28 et 29 mai 2005.

Les heures d'ouverture seront : samedi 28 mai de 13h à 20h et le dimanche 29 mai de 12h à 16h.

Nous vous invitons chaleureusement et seront très heureuses de vous accueillir.

Lucille Drouin, secrétaire

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter les membres du Conseil d'administration locale actuel qui est formé de Mesdames :

Armande Rodrigue, présidente	Tél : 387-6405
Denise Gagnon, vice-présidente	Tél : 387-6229
Lucille Drouin, sec.-présidente	Tél : 387-2384
Gaétane Giguère, cons.	Tél : 387-3164
Gladys Blaney, cons.	Tél : 387-5462

AVIS PUBLIC

Province de Québec, municipalité de Scott, M.R.C. Nouvelle-Beauce

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité.

1- Lors d'une séance du conseil tenue le 6 avril 2005, le conseil de la Municipalité de Scott a adopté le règlement numéro 168 intitulé : Règlement décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 1 700 000 \$ dollars pour l'acquisition d'un terrain et de certains droits réels accessoires ainsi que l'exécution de travaux d'infrastructures afin de permettre la réalisation d'un développement immobilier.

2- Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que le règlement « 168 » fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs noms, adresse et qualité et apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin. Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire ou passeport.

3- Le registre sera accessible de 9h à 19h le 25 avril 2005 au bureau de la Municipalité, situé au 1070, route Kennedy.

4- Le nombre de demandes requises pour que le règlement « 168 » fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 148. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 168 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

5- Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h le 25 avril 2005 au Bureau Municipal, 1070, route Kennedy, Scott.

6- Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité.

7- Toute personne qui, le 6 avril n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être curatelle.

8- Tout propriétaire unique non résidant d'un immeuble ou occupant unique non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9- Tout co-propriétaire indivis non résidant d'un immeuble ou co-occupant non résidant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être co-propriétaire indivis d'un immeuble ou co-occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité, depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont co-propriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

10- Personne morale : avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 06 avril et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Scott, ce 13^{ème} jour du mois d'avril 2005.

Nicole Thibodeau, g.m.a.,
Directeur-général Municipalité de Scott

Certificat de publication
(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du conseil)

Je soussigné(e) Nicole Thibodeau, directeur-général de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 11 avril 2005 entre 15h30 et 16h30.

Je soussigné(e) résidant à Scott
Certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la Municipalité situé au 1070, route Kennedy, et à l'église catholique de la paroisse Saint-Maxime, située au 1191, route Kennedy, Scott.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 avril 2005

Nicole Thibodeau, d.g.

Règlement numéro 168

Règlement décrétant un emprunt n'excédant pas 1 700,000 \$ dollars et une dépense de 1 700,000 \$ pour l'acquisition d'un terrain et de certains droits réels accessoires ainsi que l'exécution de travaux d'infrastructure afin de permettre la réalisation d'un développement immobilier.

ATTENDU qu'il y aura une forte demande, sur le territoire de la Municipalité, pour des terrains prêts à recevoir une construction résidentielle;

ATTENDU que de tels terrains ne sont pas disponibles en nombre suffisant;

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de favoriser l'accroissement du parc immobilier sur son territoire, et notamment des résidences;

ATTENDU que le conseil juge important de favoriser l'essor démographique de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité a identifié un terrain propice au développement résidentiel;

ATTENDU qu'il y a, en conséquence, lieu d'acquiescer ce terrain et de procéder aux travaux nécessaires à un tel développement;

VU les pouvoirs conférés par la loi, et notamment par l'article 14.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-27.1);

ATTENDU qu'avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil tenue le 10 janvier 2005;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Deblois

APPUYÉ par le conseiller Yvan Leblond ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - ACQUISITION

Le conseil est autorisé à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, un immeuble désigné comme étant une partie du lot numéro DEUX MILLIONS SEPT CENT VINGT ET UN MILLE CINQ CENT SOIXANTE ET UN (2 721 561 pte) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester, montré et décrit sur les plans et description technique préparés par Monsieur Michel Bolduc, arpenteur-géomètre sous le numéro 84976 de ses minutes, et joints au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante, ainsi que tout autre immeuble ou droit réel nécessaire à la viabilisation, pour des fins résidentielles, de ce terrain.

ARTICLE 2 - TRAVAUX

Le conseil est, de plus, autorisé à exécuter sur un immeuble acquis conformément

à l'article 1, ou sur un immeuble où un droit réel est acquis conformément à cet article, des travaux d'aqueduc, égout, voirie et autres nécessaires pour viabiliser, à des fins résidentielles, l'immeuble montré à l'annexe « A », lesdits travaux étant décrits dans l'estimation préparée par Monsieur Bernard Moreau, ingénieur, en date du 29 mars 2005, laquelle constitue l'annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 - DÉPENSES

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 700 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant tous les frais connexes, taxes et imprévus.

ARTICLE 4 - EMPRUNT

Aux fins d'acquiescer les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 700 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 - REVENUS GÉNÉRAUX

Pour pouvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil affecte annuellement à cette fin une portion des revenus généraux de la Municipalité, conformément à l'article 1072 du Code municipal.

ARTICLE 6 - AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire l'emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décriée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 - RÉDUCTION DE L'EMPRUNT

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décriée par le présent règlement.

De plus, le conseil affecte à une telle réduction toute somme reçue en contrepartie de la vente d'un terrain situé à l'intérieur du terrain décrit à l'annexe « A » du présent règlement.

ARTICLE 8 - SIGNATURE

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document pour donner effet au présent règlement.

ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE L'ACCUEIL



Terrain de soccer

Le projet d'aménagement d'un terrain de soccer pour les jeunes de 5 à 12 ans poursuit son cours. Lors d'une consultation menée l'automne dernier, 129 parents sur 130 nous ont dit qu'ils trouvaient que l'aménagement d'un terrain de soccer à Scott correspondait à un besoin, et 75% des élèves étaient prêts à s'inscrire dans une équipe dès l'été prochain. Fort de cet appui, un groupe de bénévoles s'est mis à l'œuvre pour mener à bien la réalisation du projet. Deux comités ont été créés : un comité technique et un comité de financement.

En ce qui concerne le financement, la Caisse Populaire du Nord de la Beauce nous a alloué une commandite de 7 500,00 \$ et la Municipalité de Scott un montant de 5 000,00 \$. Il s'agit de montants appréciables qui démontrent l'importance accordée au développement de la communauté de Scott. Nous remercions sincèrement la Caisse Populaire et la Municipalité de Scott et nous souhaitons recevoir de nombreux autres appuis pendant la

campagne de financement qui se tiendra à partir du 11 avril.

Nous invitons les commerces, industries et organismes qui seront sollicités à être généreux. Nous savons que la plupart d'entre vous ont déjà été sollicités cette année pour le projet de bibliothèque municipale. Le hasard a voulu que 2 projets communautaires importants et intéressants naissent en même temps dans notre municipalité. Mais nous sommes confiants que votre générosité n'en sera pas affectée car votre contribution permettra à notre communauté de se doter de 2 infrastructures qui seront là pour longtemps.

Au 21^e siècle, on ne peut plus travailler en vase clos si on veut atteindre ses objectifs ; le partenariat est la clef du succès. De plus, on dit que ça prend tout un village pour éduquer un enfant! Nous aurons besoin de vous! Merci à l'avance d'être là!

Diane Breton, directrice

Concours gagnez votre maison!

du 1^{er} janvier au 31 octobre 2005

L'assurance invalidité de l'Assurance prêt¹ vous protège en cas d'invalidité et **vous donne** aussi la chance de gagner la valeur de votre maison, jusqu'à concurrence de 300 000 \$²!

¹ Offerte par Desjardins Sécurité financière.

² La valeur de la maison, qui inclut la valeur du terrain lorsque le gagnant en est le propriétaire, équivaut au plus élevé des montants suivants : 100 000 \$, la plus récente évaluation municipale du bien principal pris en garantie ou le solde de l'hypothèque au moment du tirage. Le terme maison désigne tout immeuble de quatre logements ou moins, dans lequel le propriétaire habite ou non, ainsi que le terrain comportant ou non une maison. Les prix sont offerts par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

 **Desjardins**
Conjuguer avoirs et être

« L'argent ne fait pas le bonheur. Mais nous sommes tous heureux d'en posséder. »
Avec nos conseils, nous pouvons vous procurer la tranquillité d'esprit tout en vous aidant à accroître votre richesse.

Bruno Therrien
MBA, Adm.A., Pl. Fin.
Directeur de division

Nathalie Martel
Conseillère



26, rue du Lac, Scott G0S 3G0
Tél. : (418) 386-1336
Télé. : (418) 386-1376
bruno.therrien@groupeinvestors.com
www.bruno.therrien.com

**Groupe Investors**
DES SOLUTIONS À VOTRE MESURESM
LES SERVICES INVESTISSEMENT LIMITÉS
CARNET DE SERVICES FINANCIERS

 **RENAULD**
TAILLES D'ARBRES

TAILLES D'ARBUSTES ET DE HAIES, ÉLAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES
SERVICE DE NACELLE ET DE CHIPPEUR DISPONIBLE

Renauld Vachon enr.
Tél. : (418) 387-8376 • Cell. : 386-7457

90, rue du Lac, Scott G0S 3G0

 **La cache à MAXIME**

Visites guidées
Restaurant/bar/terrasse
Salles de réception
Boutique

VIGNOBLE
PRODUITS DES TERROIRS
ARTISANAT DÉCORATIF

265, rue Drouin, Scott
Tél. : (418) 387-5060
www.lacacheamaxime.com

**SOLISCO**
IMPRIMEURS - PRINTERS

120, 10^e Rue, Scott
Tél. : (418) 387-8908 - www.solisco.com

**dynamiques**
impression, communication, multimédia

Votre allié recherché pour le développement de vos affaires

450, 2^e Avenue, Parc Industriel, Sainte-Marie, Beauce (Québec) G6E 1B6
Tél. : 418.387.6969 | Télé. : 418.387.5223
Sans frais : 1.877.387.6969 | www.dynamiques.com

BEAUCE WEEK-END • L'OPPORTUNISTE
ALMANACHS RÉGIONAUX DES SERVICES • CONCERTO

**Sports Patoine**

1431, Kennedy, Scott, Beauce-Nord, G0S 3G0
Tél. : (418) 387-5574 • Télé. : (418) 387-7091
spatoine@globetrotter.net • www.sportspatoine.com

**Lachance Parent CA Inc.**
Comptables agréés

Depuis 1977

Pour y voir clair... des experts!

1741, rue Saint-Georges, Saint-Bernard (Québec) G0S 2G0
Tél. : (418) 475-6637 • Télé. : (418) 475-4331 lp@lachanceparent.ca

Avec vous depuis plus de 50 ans...


**ALEXANDRE CÔTÉ LTÉE**

« Remanufacturer de bois de sciage et mise en marché »

16, 2^e Rue, C. P. 99, Scott, Beauce-Nord Québec, Canada G0S 3G0
(Autoroute 73 sud, sortie 101)
Tél. : (418) 387-2354
Télé. : (418) 387-5402

Une histoire qui se poursuit...

JONCTION ÉLECTRIQUE INC.



• SERVICE INDUSTRIEL
• INSTALLATION COMMERCIAL
• RÉPARATION RÉSIDENTIEL

(418) 387-3040

ROGER DROUIN
Entrepreneur électricien

68, rue Lemieux
Scott, Beauce (Québec)
G0S 3G0

Construction Sylvain Lecours

Entrepreneur général et spécialisé
Construction et rénovation résidentielle et commerciale

23, rue Giguère, Scott
R.B.Q. 8253-2953-20
Tél. : (418) 387-4210

Résidence pour personnes âgées
Les Jardins d'Autrefois 2001 enr.

Ambiance familiale • Manon Ayotte, prop.
1754, route Kennedy, Scott
Tél. : (418) 386-2825

SYLVAIN-PARENT-GOBEIL-SIMARD
AVOCATS

DEPUIS 1970

PATRICE SIMARD
225, DU COLLÈGE, SAINTE-MARIE
TEL. : (418) 386-1502

PISCINES STE-MARIE Inc.

SPAS ET PATIOS

1048, boul. Vachon Sud
Sainte-Marie G6E 2S5
Tél. : (418) 387-4670
Télé. : (418) 387-8970

BOUCHERIE
OUVERT 7 JOURS

Les spécialistes des viandes et des produits maison

562, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie, Beauce
Téléphone : (418) 387-4576 • Télécopieur : (418) 386-3457

ÉMILE BILODEAU ET FILS
Saint-Bernard 475-6655

DÉPANNEUR BROCHU
Scott 387-2102

BRUNO DROUIN AUTO INC.
Scott 387-3093

Restaurant
Le Victorien

Livraison gratuite à Scott
(418) 387-3340

Centre de beauté L'Oasis
Esthétique pour elle et lui

• Épilation au laser diode • Électrolyse par ordinateur - APILUS -
• Maquillage permanent (18 ans d'expérience) • Bronzage : air brush

Nathalie Fournier, propriétaire
6, 3^e Rue, Scott, (418) 387-6682

Merci à nos généreux commanditaires.
Encouragez-les!

 de rabais avec tout achat de 10 \$ et plus (sauf médicaments)

brunet

JOSÉE ROY, PHARMACIENNE

1116, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie, tél. : (418) 387-3438
Lundi au vendredi : 9 h à 21 h • Samedi : 9 h à 17 h • Dimanche : 10 h à 17 h

**Boulduc, Poulin & Associés, s.e.n.c.**
Agences de courtage

Robert Mathieu, a.g.
Michel Boulduc, a.g.

564, boul. Vachon Sud, Sainte-Marie
(418) 387-5004

• Saint-Georges, Beauce
• Sainte-Marie, Beauce
• Saint-Joseph, Beauce
• Lac-Mégantic, Estrie
• Lac-Étchemin, Bellechasse
• Sainte-Foy, Québec

L'INFO-Scott
VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

Responsable : M. Bruno Therrien
Collaborateur : M. Roger Pigeon

1798, Kennedy
SCOTT (Québec) G0S 3G0
cvscott@globetrotter.net

Tél. : (418) 387-2323
Télé. : (418) 387-2695

**COVOIT SCOTT LTÉE**

**qsb**

663, rue du Ruisseau
St-Bernard (Québec) G0S 2G0

**Home Hardware**

Tél. : (418) 475-4405
Sans frais 1 877 475-4405
Télé. : (418) 475-4574

L'Info-Scott est distribué gratuitement à tous les résidents de la Municipalité de Scott grâce à l'aimable collaboration de Dynamiques impression communication multimédia pour la mise en page et pour l'impression. Tous les profits recueillis grâce à la vente de publicités seront remis au Comité des loisirs de Scott. La date de tombée pour la remise des textes est la dernière journée de chaque mois.